

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

le 15 avril 2024

10 % la NATURE prend sa part

En résumé

Près de 400 agents des réserves naturelles, venant des quatre coins de France, se sont réunis du 3 au 6 avril 2024 à Seignosse dans les Landes pour le 42^{ème} congrès des réserves naturelles organisé aux côtés du Syndicat mixte de gestion des milieux naturels des Landes. Au cours de conférences, d'ateliers, de visites sur le terrain et de temps conviviaux, ils ont pu échanger sur le sujet de la protection forte de la nature en France. Face à l'ambition politique de la France de placer 10 % du territoire national en protection forte d'ici 2030, ils réaffirment la place essentielle de l'outil "réserve naturelle", son lien aux territoires, son rôle de sentinelle pour accompagner la transition écologique, sa complémentarité avec les autres outils de protection de la nature et ce, dans un contexte évolutif et de changements globaux.

En savoir plus 

CONTACT PRESSE RNF

Ludmilla TERRES

Chargée de communication
ludmilla.terres@mnfrance.org
06 09 78 04 97

Inscrite depuis 2016 au code de l'environnement, Réserves naturelles de France (RNF) constitue le cœur du réseau des 359 réserves naturelles de France et œuvre pour la protection du patrimoine naturel. Elle fédère une multiplicité d'acteurs : près de 700 membres dont 215 organismes gestionnaires de réserves naturelles, des bénévoles, des experts, des organismes de la protection de la nature et des autorités de classement. Elle anime ce réseau en proposant un appui technique, de l'expertise, de la multiplication d'outils, des temps de rencontres...

Des enjeux communs

Ce congrès a mis l'accent sur **l'urgence d'agir en matière de protection de la Nature** au regard de la dégradation alarmante des milieux et des espèces qui y sont inféodées. Cette protection est d'intérêt général. Protéger la Nature ne se résume pas seulement à une responsabilité morale, mais à une **nécessité vitale** pour assurer la sécurité alimentaire, la santé publique, la régulation climatique, le bien-être et pour la valeur intrinsèque de la Nature.

L'indispensable extension et renforcement du réseau des réserves naturelles

« **10 % de protection forte** », le fil conducteur du congrès souligne l'ambition politique mais aussi la nouvelle approche de la protection forte qui se dessine en France avec la possibilité bientôt de définir des zones de protection forte au cas par cas*. Cette nouvelle reconnaissance ne doit pas mettre un frein à la protection forte dite réglementaire, comme les réserves naturelles qui offrent une protection pérenne et ont montré leur efficacité.

Le chantier de la planification écologique porté, en lien avec la stratégie nationale pour la biodiversité 2030, et les déclinaisons territoriales de la stratégie nationale pour les aires protégées offrent de belles opportunités à nos territoires pour se saisir de la protection forte. Dans ce contexte, la place des réserves naturelles doit être réaffirmée pour tendre vers **500 réserves naturelles d'ici 2030, soit 5 % du territoire national terrestre** en réserves naturelles contre 2,33 % aujourd'hui.

« Nous devons être ambitieux car nous avons le sens de l'Histoire en matière de protection de la nature, nous avons toutes les compétences

*Décret n° 2022-527 du 12 avril 2022 pris en application de l'article L. 110-4 du code de l'environnement et définissant la notion de protection forte et les modalités de la mise en œuvre de cette protection forte

réunies au sein du réseau pour œuvrer à cet intérêt général en faveur des milieux naturels et des liens fonctionnels vitaux qu'ils abritent.»
Luc TERRAZ, président de l'association Réserves naturelles de France.

L'extension et le renforcement du réseau des réserves naturelles sont indispensables face aux défis que nous avons : les changements globaux et les mutations sociétales. Cependant, il ne faut pas oublier de consolider les moyens pour le réseau déjà existant souvent confronté aux gels budgétaires, à l'inflation, rendant de plus en plus difficiles les actions sur le terrain.

Les nouvelles approches, déployées dans les réserves naturelles

L'acceptabilité sociale de la protection de la Nature a été abordée tout au long de ce congrès soulignant l'importance d'**accompagner la protection forte, de faire de la médiation, de la pédagogie, de l'animation territoriale, de sensibiliser et d'éduquer**, ce qui nécessite aussi des moyens humains et financiers.

De **nouvelles approches se déploient dans les réserves naturelles** pour mieux accompagner la protection forte : l'ancrage territorial, la mise en valeur des bénéfices qu'apportent les réserves aux territoires, la fonctionnalité écologique permettant de travailler avec les espaces limitrophes (définition de périmètres de protection, travail sur les continuités écologiques, ...) ou les droits de la nature en changeant de paradigme et reconnaissant que la nature a le droit d'exister plutôt que d'être traitée comme un bien soumis à la loi.

Les congressistes ont exploré ces sujets lors de mini-forums d'échanges thématiques et en se rendant dans plusieurs sites naturels des Landes. L'occasion pour eux de prendre concrètement connaissance des actions réalisées sur ces sites en termes de gestion, de protection et de sensibilisation.



La complémentarité des outils de protection de la nature

Ce congrès a souligné l'importance de travailler sur la **complémentarité des outils de protection de la Nature** (foncier, contractuel, réglementaire) pour limiter les pressions et gagner en efficacité.

Aussi, le Conservatoire du littoral et la Fédération des conservatoires d'espaces naturels étaient invités à s'exprimer lors de cet événement.

Les organisateurs

Inscrite depuis 2016 au code de l'environnement, l'association **Réserves naturelles de France (RNF)** constitue le cœur du réseau des 359 réserves naturelles de France et œuvre pour la protection du patrimoine naturel. Elle fédère une multiplicité d'acteurs : près de 700 membres dont 215 organismes gestionnaires de réserves naturelles, des bénévoles, des experts, des organismes de la protection de la nature, des collectivités, des établissements publics et des autorités de classement. Elle anime ce réseau en proposant un appui technique, de l'expertise, de la multiplication d'outils, des temps de rencontres...

Au 1er janvier 2004, le **Syndicat Mixte de Gestion des Milieux Naturels (SMGMN)** est créé à l'initiative du département des Landes pour mettre en valeur les richesses naturelles, patrimoniales et historiques des grands espaces naturels landais, réputés pour leur intérêt écologique et écotouristique. Aux côtés de la Région Nouvelle-Aquitaine et des collectivités locales, il a pour ambition de protéger, gérer les espaces naturels et sensibiliser le grand public à la protection de l'Environnement, avec une mise en valeur touristique de 3 réserves naturelles nationales ouvertes au public et protégées, soit environ 3000 ha : l'Étang Noir (1974), le Marais d'Orx (1995) et le site d'Arjuzanx (2022).



Les partenaires techniques



Les partenaires financiers

